

Bureau de mise en marché des bois

Bilan quinquennal 2018-2023

Septembre 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Bureau de mise en marché des bois
Direction des opérations territoriales de mise en marché

5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8640

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse suivante : www.bmmb.gouv.qc.ca.

Photographie de la page couverture :

Isabelle Guillemette

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISBN 978-2-550-96565-7 (PDF)

Table des matières

Mise en contexte	1
Faits saillants de la période quinquennale 2018-2023	2
Synthèse des indicateurs/cibles/résultats	3
Mise à l'enchère des bois	3
Un mécanisme d'enchère répondant aux conditions d'un marché libre	4
Améliorations apportées au mécanisme de mise en marché	6
Résultats de l'offre et des ventes de bois	7
Approvisionnement des entreprises forestières	7
Volumes totaux	7
Volumes réguliers	7
Succès de vente	8
Taux d'adjudication	8
Utilisation de la ressource forestière	10
Volumes additionnels mis en marché	10
Proportion des volumes optionnels retenus	12
Dynamisme de marché et relève entrepreneuriale	12
Nombre d'acheteurs sur le marché libre	12
Nouveaux acheteurs sur le marché libre	13
Types d'acheteurs sur le marché libre	13
Accessibilité aux bois de la forêt publique	14
Prix de vente et juste valeur des bois	15
Valeur des contrats et prix moyen gagnant	16
Revenus des contrats du BMMB	16
Occasions d'affaires et expérience client	17
Proportion des soumissions électroniques	17
Mesures de simplification	18
Offre de bois pour des clients tiers	18
Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre	19
Échelle et critères d'analyse	19
Évaluation et résultats de la représentativité	20
Faits saillants et analyse pour le Québec	20
Atteinte des objectifs de représentativité pour la sélection de secteurs	24
Évaluation de la valeur marchande des bois sur pied	25
Contribution à la défense du Québec dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier	26
Conclusion	27

Mise en contexte

L'établissement d'un marché libre des bois dans les forêts publiques du Québec constituait un des changements majeurs introduits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) adoptée en 2010 (RLRQ, chapitre A-18.1). Depuis 2013, 25 % des bois de la forêt publique disponibles à la récolte sont mis en marché par un mécanisme d'enchères au Québec. Ces ventes sont réalisées par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et les mécanismes de mise en marché implantés assurent l'efficacité des enchères par des règles rigoureuses permettant l'obtention d'un juste prix.

Les objectifs du marché libre des bois sont les suivants :

- ✓ Ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique;
- ✓ Encourager la performance et l'utilisation optimale de la ressource;
- ✓ Obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d'enchère aux bois sous garantie d'approvisionnement;
- ✓ Contribuer à la défense du Québec dans le cadre des litiges commerciaux touchant le secteur forestier.

Les ventes du BMMB contribuent à répondre à plusieurs enjeux forestiers. Ainsi, en plus de permettre d'évaluer la juste valeur des bois sur pied dans les forêts du domaine de l'État, les ventes sont offertes de façon soutenue sur l'ensemble du territoire forestier québécois. Elles contribuent de cette manière à la prévisibilité des approvisionnements forestiers.

Au cours de la période quinquennale 2018-2023, le BMMB a continué à améliorer sa mise en marché tout en s'assurant de conserver la rigueur du processus de vente aux enchères. Cela a contribué à l'obtention d'une base de référence solide pour alimenter le mécanisme de transposition des prix d'enchère aux bois sous garantie d'approvisionnement et a favorisé une tarification à la juste valeur marchande de l'ensemble des bois récoltés dans la forêt publique.

Le bilan 2018-2023 présente les faits saillants de la deuxième période quinquennale de ventes aux enchères. En vue d'apprécier la contribution du marché libre aux approvisionnements des usines de transformation, il importe de rendre compte des volumes qui ont été offerts par rapport aux cibles initialement planifiées. Une attention particulière est portée à l'atteinte des objectifs fixés ainsi qu'aux prix de vente obtenus, afin de s'assurer qu'ils reflètent bien la réalité du marché et la juste valeur des bois.

Au cours de la période 2018-2023, le BMMB a mené régulièrement des vagues de ventes qui ont permis d'atteindre et même de dépasser la cible d'offre de bois. Cette période a par ailleurs été marquée par les effets de la pandémie où les prix de marché pour les produits finis ont atteint des sommets historiques. Malgré des contraintes d'accessibilité à la ressource, le BMMB a maintenu son offre de bois sur le marché libre et a connu un succès de vente global de 93 %.

Faits saillants de la période quinquennale 2018-2023

Au cours de la période quinquennale 2018-2023, le BMMB a offert et vendu un volume important de bois sur le marché libre, ce qui a contribué à l'approvisionnement de plusieurs entreprises forestières.

- Volumes de bois offerts toutes essences : **36,8 Mm³**
- Volumes de bois vendus toutes essences : **34,2 Mm³**
- Taux d'adjudication global en volume : **93 %**
- Nombre de secteurs offerts : **1 041**
- Nombre de secteurs vendus : **961**
- Nombre d'acheteurs : **102**

Synthèse des indicateurs/cibles/résultats

Au cours de la période quinquennale 2018-2023, le BMMB s'est doté d'indicateurs et de cibles afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés pour les ventes sur le marché libre. Pour le présent rapport, les principaux indicateurs retenus lors de la publication des bilans annuels passés ont été reconduits pour les cinq années de la période 2018-2023. Les résultats par objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous et expliqués dans les sections suivantes.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à l'approvisionnement des entreprises forestières			
Volumes totaux offerts	Rendre compte	36,8 Mm ³	
Volumes réguliers offerts	31,4 Mm ³	30,3 Mm ³	
Obtenir un succès de vente élevé			
Taux d'adjudication global	Rendre compte	93 %	
Taux d'adjudication basé sur les volumes réguliers offerts	90 %	93 %	
Taux d'adjudication des volumes réguliers vendus par rapport à la cible d'offre 5 ans		90 %	
Favoriser l'utilisation optimale de la ressource			
Volumes additionnels offerts	Rendre compte	6,6 Mm ³	
Volumes optionnels à la récolte offerts		3,1 Mm ³	
Proportion des volumes optionnels désirés	5 %	16 %	
Favoriser un marché libre dynamique			
Nombre d'acheteurs	120	102	
Nombre de nouveaux acheteurs	10	41	
Contribuer au volet entrepreneurial et ouvrir l'accès à la ressource			
Proportion des ventes à des acheteurs sans GA :			
▪ En volume	40 %	37 %	
▪ En nombre de secteurs		44 %	
Obtenir des prix de vente qui reflètent les prix du marché			
Prix moyen gagnant toutes essences désirées	Rendre compte	18,58 \$/m ³	
Valeur des ventes		587,7 M\$	
Revenus des contrats des 5 dernières années		544,6 M\$	
Contribuer à une expérience client positive			
Proportion des soumissions électroniques via le site Web	100 %	100 %	
Nombre de secteurs offerts pour des clients tiers	Rendre compte	13	
Processus de mise en marché : révision et simplification du document d'appel d'offres	Mise en œuvre	Réalisée	

Légende d'appréciation

	Cible atteinte ou dépassée
	Résultat satisfaisant, inférieur à la cible – à surveiller
	Résultat insatisfaisant, inférieur à la cible – à corriger
	Rendre compte

Mise à l'enchère des bois

Cette section présente les mécanismes de mise en marché qui ont été utilisés par le BMMB au cours de la période 2018-2023. Elle fait aussi état des ajustements apportés au processus de mise en marché.

UN MÉCANISME D'ENCHÈRE RÉPONDANT AUX CONDITIONS D'UN MARCHÉ LIBRE

Le mécanisme d'enchère a pour but d'instaurer des conditions de marché assurant l'obtention d'un juste prix lors de la vente des bois. À ce titre, l'établissement de règles rigoureuses et le maintien de celles-ci permettent l'efficacité des enchères et la prévention de la collusion. Les principales caractéristiques du système d'enchère de bois au Québec¹ consistent à :

- Avoir des règles d'inscription au Registre des enchérisseurs qui assurent l'ouverture du marché à un maximum d'enchérisseurs;
- Avoir une offre de secteurs représentatifs de ceux récoltés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) en forêt publique;
- Utiliser des enchères fermées au premier prix;
- Exiger des garanties financières au dépôt des soumissions et à l'exécution des contrats;
- Établir un prix estimé, un prix de réserve et un prix minimum ainsi que des règles particulières entourant leur divulgation;
- Ouvrir les soumissions à huis clos, en présence d'un observateur externe pour attester du respect des procédures;
- Divulguer le montant de la vente et l'identité de l'enchérisseur gagnant sur le site Web du BMMB.

Prix estimé, prix de réserve, prix minimum

Le **prix estimé** correspond à la meilleure estimation faite par le BMMB. Il est le point de référence pour le BMMB quant à la valeur du secteur à l'enchère.

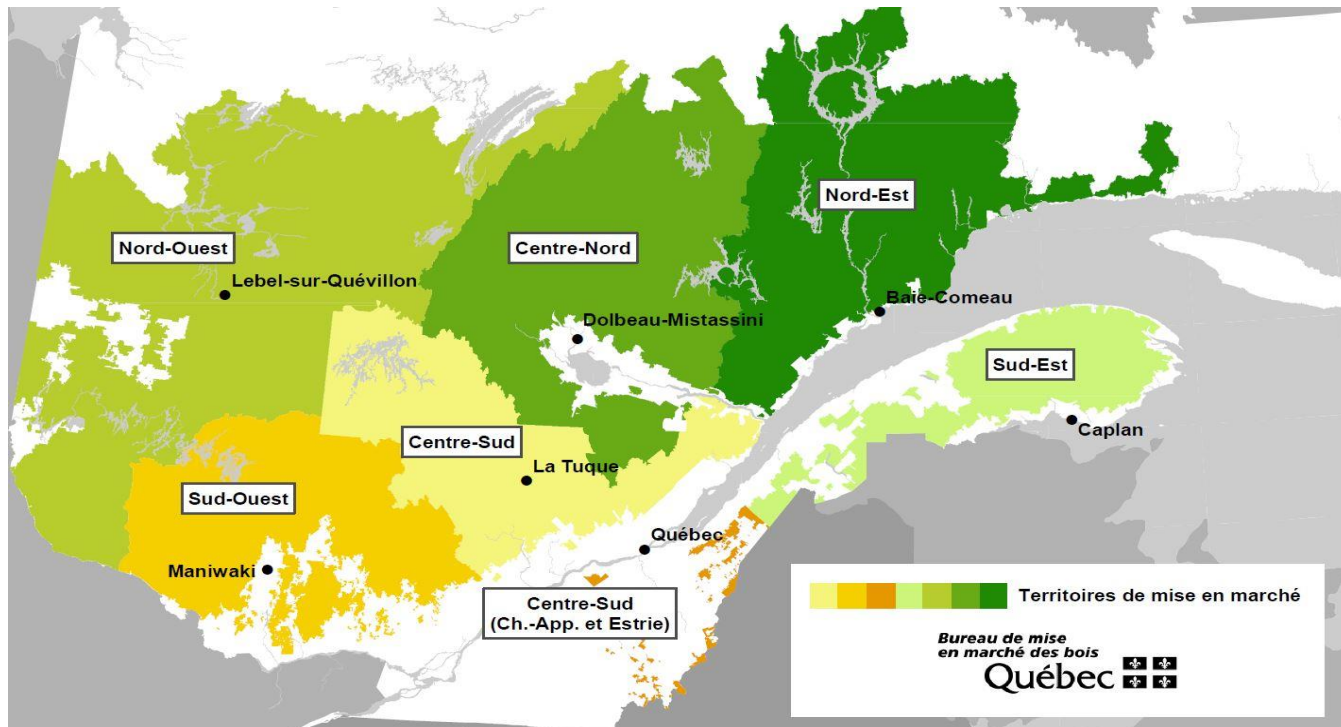
Le **prix de réserve** est le prix le plus bas que le BMMB est prêt à accepter pour une vente, compte tenu des conditions qui prévalent au moment de la vente. Afin de diminuer les risques de collusion, le prix de réserve n'est pas dévoilé aux acheteurs au moment de la vente.

Le **prix minimum** est le prix en deçà duquel aucune vente ne peut avoir lieu. Le prix estimé et le prix de réserve ne peuvent donc en aucun cas être inférieurs au prix minimum. Ce dernier correspond aux coûts associés à la remise en production du secteur après la coupe forestière.

Les ventes à l'enchère sont réparties sur l'ensemble de la forêt publique commerciale. Pour réaliser ses activités, le BMMB a défini six territoires de mise en marché dans lesquels travaillent les équipes qui se consacrent aux ventes.

¹ Le Manuel de mise en marché des bois contient l'ensemble des informations sur les processus de vente du BMMB. Ce document peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://bmmب.gov.qc.ca/publications-et-reglements/manuel-de-mise-en-marche/>.

Figure 1 - Territoires de mise en marché du Bureau de mise en marché des bois – période 2018-2023



Les six divisions territoriales suivent le même processus et sont guidées par les mêmes critères d'indépendance et de rigueur dans la réalisation de leurs activités. Elles mettent en œuvre certaines des fonctions qui sont conférées au BMMB par la loi, dont les suivantes :

- Sélectionner les secteurs d'intervention dont les bois feront l'objet de ventes sur le marché libre;
- Réaliser les opérations relatives à la mise en marché des bois;
- Fixer les prix estimés des volumes de bois mis en vente.

Figure 2 - Processus de mise en marché des bois



Le processus de mise en marché débute par la sélection de secteurs dont les bois feront l'objet de ventes à l'enchère. Les secteurs sont sélectionnés de façon à être représentatifs des secteurs qui seront récoltés par les BGA (voir la section « Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre »).

Au cours de la période 2018-2023, la presque totalité des bois a été vendue sur pied (99,6 %) et le volume résiduel a fait l'objet de ventes de bois récoltés. Les contrats de vente issus des enchères ont eu une durée moyenne de deux ans, ce qui a permis aux acheteurs de bénéficier d'une flexibilité opérationnelle significative.

AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU MÉCANISME DE MISE EN MARCHÉ

Au cours de la période 2018-2023, le BMMB a adapté ses processus de travail afin de mieux tenir compte des réalités des acheteurs de bois. Notamment, lors de la révision ciblée du régime forestier en novembre 2020, plusieurs améliorations ont été apportées en fonction de trois objectifs spécifiques aux ventes à l'enchère :

- Stabiliser l'offre de bois et accroître le volume vendu sur le marché libre :
 - retirer la règle des trois enchérisseurs lors de ventes sur le marché libre (réalisé);
 - établir une cible annuelle pour le taux d'adjudication des ventes sur le marché libre à 90 % pour les volumes réguliers (réalisé);
 - assurer la planification de 100 % des volumes attribuables au BMMB avant chaque 1^{er} mars (en cours);
 - assurer la mise en vente des bois selon une fréquence et un volume constants (en cours).
- Accroître l'efficacité des transactions sur le marché libre :
 - modifier la durée des contrats de vente de manière à offrir deux étés et deux hivers complets pour les réaliser (réalisé);
 - permettre le retour des garanties d'exécution dans les 60 jours suivant le dépôt du rapport d'activité conforme, lorsque les droits de coupe ont été acquittés (réalisé);
 - appliquer un montant maximum pour les garanties d'exécution, applicables à plusieurs contrats (réalisé).
- Améliorer le processus de sélection des secteurs à vendre sur le marché libre :
 - élaborer une nouvelle approche de sélection permettant une meilleure planification opérationnelle tout en assurant la représentativité des secteurs (réalisé);
 - modifier le rôle du BMMB aux tables opérationnelles et la dynamique d'échange entre ce dernier et les membres de la table (réalisé).

Résultats de l'offre et des ventes de bois

APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES FORESTIÈRES

Année après année, le BMMB s'engage à offrir des volumes significatifs aux enchères afin de contribuer aux approvisionnements des entreprises forestières. Les ventes de la période 2018-2023 ont permis d'offrir de façon soutenue plus de 25 % des bois attribuables sur le marché libre. Les contrats du BMMB, en complémentarité avec les autres sources, ont contribué à la prévisibilité des approvisionnements des entreprises.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à l'approvisionnement des entreprises forestières			
Volumes totaux offerts	Rendre compte	36,8 Mm ³	
Volumes réguliers offerts	31,4 Mm ³	30,3 Mm ³	

VOLUMES TOTAUX

Au cours de la période quinquennale 2018-2023, le BMMB a offert un volume total de bois sur le marché libre de 36,8 Mm³ toutes essences confondues (dont 27,2 Mm³ en sapin, épinettes, pin gris et mélèzes [SEPM]) réparti dans 1 041 secteurs de vente. Ce volume inclut les volumes réguliers à mettre en vente qui ont été de 30,3 Mm³ ainsi qu'un volume additionnel de 6,6 Mm³ provenant principalement de volumes auxquels ont renoncé les BGA ou de plans spéciaux de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

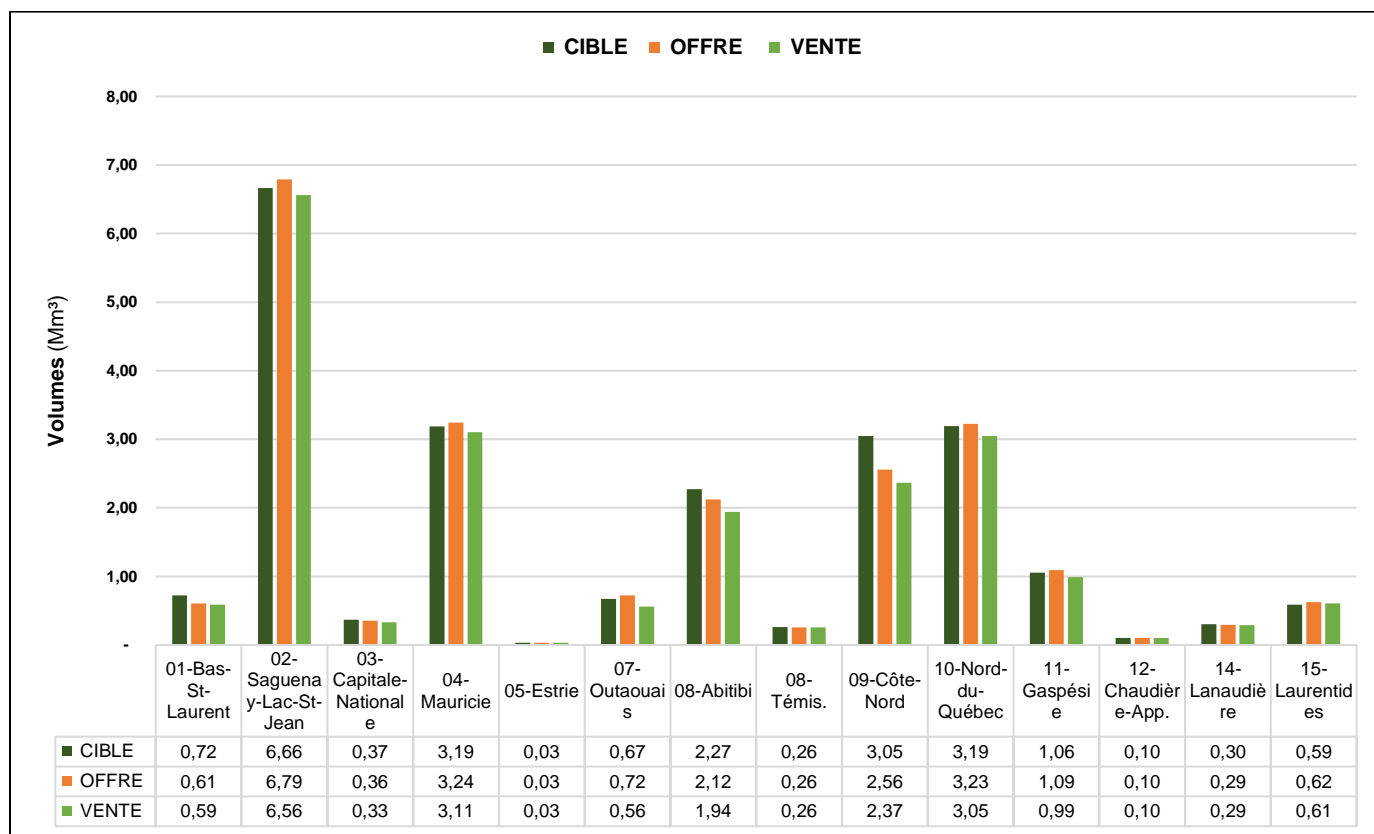
De l'offre aux enchères de 36,8 Mm³, un volume de 34,2 Mm³ toutes essences (dont 25,5 Mm³ en SEPM) a trouvé preneur auprès des acheteurs du marché libre. Au total, 961 contrats de vente de bois ont été conclus avec 102 acheteurs.

VOLUMES RÉGULIERS

Les volumes réguliers du BMMB correspondent aux volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP). Ceux-ci correspondent à 25 % des volumes pouvant être récoltés en forêt publique et sont représentatifs des volumes offerts en garantie d'approvisionnement (GA). Cette cible d'offre annuelle se situe à 31,4 Mm³. Par l'intermédiaire des 891 secteurs réguliers offerts aux enchères, l'offre de bois en volumes réguliers de la période a été de 30,3 Mm³. Certaines divisions territoriales ont rempli leur mandat en offrant la totalité des volumes réguliers prévus à leurs cibles régionales (figure 3). Diverses régions n'atteignent pas la cible de l'offre en volumes réguliers en raison de l'avancement de la récolte pour certaines essences (ex. : cible d'offre 2018-2023 atteinte en SEPM et non atteinte en essences compagnes), alors que d'autres régions ont offert des volumes additionnels de bois importants issus notamment de plans spéciaux de récupération prioritairement aux volumes réguliers.

Au chapitre des ventes, 28,1 Mm³ de volumes réguliers ont trouvé preneur auprès des acheteurs sur le marché libre, ce qui correspond à 827 secteurs vendus.

Figure 3 – Bilan par région des volumes réguliers offerts et vendus toutes essences par rapport à la cible d’offre pour la période quinquennale 2018-2023



SUCCÈS DE VENTE

Comme mentionné à la section précédente sur les améliorations apportées au cours de la période 2018-2023, une cible d’adjudication annuelle à 90 % pour les volumes réguliers du BMMB a été instaurée en cours de période en vue d’accroître le volume vendu sur le marché libre. L’atteinte de cette cible assure une meilleure lecture des marchés et un calcul de la VMBSPP juste et équitable. Un processus de reddition de comptes, en collaboration avec l’industrie forestière, a été déployé pour évaluer, s’il y a lieu, les écarts. Deux taux d’adjudication régionalisés ont donc été ajoutés au taux d’adjudication global pour consigner l’adjudication des volumes réguliers à offrir sur le marché libre.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Obtenir un succès de vente élevé			
Taux d’adjudication global	Rendre compte	93 %	
Taux d’adjudication basé sur les volumes réguliers offerts	90 %	93 %	
Taux d’adjudication des volumes réguliers vendus par rapport à la cible d’offre 5 ans		90 %	

TAUX D’ADJUDICATION

Le tableau 1 présente, par région, les taux d’adjudication comprenant tous les secteurs offerts aux enchères pour la période 2018-2023. Ceux-ci sont comptabilisés une seule fois, en fonction de la dernière mise en vente d’un secteur.

Le taux d’adjudication global s’est conclu à 93 % à l’échelle provinciale. Il démontre la constance en termes d’apport en volume pour les approvisionnements ainsi que l’effervescence des marchés des

produits finis durant cette période. Quant aux cibles des taux d'adjudication en volumes réguliers, elles ont aussi été atteintes. Le succès de vente basé sur les volumes réguliers offerts se chiffre à 93 % alors que celui des volumes réguliers vendus par rapport à la cible d'offre cinq ans se situe à 90 %.

Tableau 1 – Bilan par région d'attribution de l'ensemble des volumes et des secteurs offerts/vendus sur le marché libre et des taux d'adjudication pour la période quinquennale 2018-2023

Région d'attribution	Nombre de secteurs		Volume total			Volume régulier				
	Offerts	Vendus	Offert (m ³)	Vendu (m ³)	Taux d'adjudication global	Offert (m ³)	Vendu (m ³)	Taux d'adjudication (vente vs offre)	Cible 5 ans (m ³)	Taux d'adjudication (vente vs cible)
01- Bas-Saint-Laurent	111	103	1 603 630	1 528 290	95 %	896 810	863 230	96 %	1 076 355	80 %
02- Saguenay–LSTJ	154	150	8 009 045	7 762 335	97 %	7 979 045	7 732 335	97 %	7 858 446	98 %
03- Capitale-Nationale	30	27	588 360	529 330	90 %	558 700	529 330	95 %	568 000	93 %
04- Mauricie	199	186	4 978 155	4 716 995	95 %	4 964 105	4 702 945	95 %	4 790 250	98 %
05- Estrie	5	5	74 750	74 750	100 %	74 750	74 750	100 %	66 750	112 %
07- Outaouais	85	62	2 266 860	1 634 070	72 %	2 258 400	1 625 610	72 %	2 535 000	64 %
08- Abitibi	81	74	3 195 100	2 736 060	86 %	2 976 680	2 694 400	91 %	3 201 667	84 %
08- Témiscamingue	41	40	2 220 900	2 220 900	100 %	593 250	593 250	100 %	709 860	84 %
09- Côte-Nord	99	96	5 892 015	5 630 485	96 %	2 772 105	2 578 175	93 %	3 221 115	80 %
10- Nord-du-Québec	84	75	3 830 700	3 461 020	90 %	3 625 609	3 436 089	95 %	3 646 483	94 %
11- Gaspésie–ÎDM	64	61	2 009 550	1 862 360	93 %	1 442 510	1 295 320	90 %	1 435 250	90 %
12- Chaudière-Appalaches	19	19	197 870	197 870	100 %	164 940	164 940	100 %	180 726	91 %
14- Lanaudière	19	18	648 390	601 430	93 %	648 390	601 430	93 %	714 750	84 %
15- Laurentides	50	45	1 323 690	1 263 400	95 %	1 301 620	1 242 990	95 %	1 380 500	90 %
Total	1 041	961	36 839 015	34 219 295	93 %	30 256 914	28 134 794	93 %	31 385 152	90 %

Bien que plusieurs régions soient au-delà de la cible d'adjudication de 90 %, six régions sont inférieures à celle-ci lorsque l'on se réfère aux cibles régionales d'offres cinq ans.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, l'offre en volumes réguliers révisée à la baisse en raison des plans spéciaux de récupération de bois de la TBE explique le résultat obtenu sous la cible; le BMMB a néanmoins offert un volume additionnel très important. Quant à l'Outaouais, l'offre est reportée dans la partie nord de la région en raison des difficultés d'harmonisation des usages alors que, dans la partie sud, la cause est opérationnelle en raison d'une problématique d'écoulement des volumes de trituration. Pour la Côte-Nord et le Témiscamingue, compte tenu de la proportion importante des volumes auxquels ont renoncé les BGA et qui devaient être offerts sur le marché libre, l'offre en volumes réguliers a été révisée à la baisse. Dans les régions de l'Abitibi et de Lanaudière, ce sont les difficultés d'harmonisation qui limitent l'atteinte de la cible. Néanmoins, sur l'ensemble des volumes réguliers offerts dans ces régions, on observe un taux d'adjudication de plus de 90 %.

Le tableau 2 présente un portrait des raisons de non-vente des volumes réguliers. On observe que 91,1 % des volumes invendus sont dans des secteurs pour lesquels le BMMB n'a reçu aucune mise ou des secteurs pour lesquels la plus haute mise était inférieure au prix minimum fixé. Puis, bien que la mise la plus élevée ait été supérieure au prix minimum, on constate que quatre secteurs sur les 891 offerts n'ont pas été vendus parce que celle-ci était inférieure au prix de réserve. Enfin, 3,3 % des volumes réguliers invendus l'ont été en raison de l'absence de trois enchérisseurs, ancienne règle qui n'est plus en vigueur depuis novembre 2020 (voir la section précédente sur les améliorations 2018-2023).

Tableau 2 – Portrait des volumes réguliers invendus toutes essences (période quinquennale 2018-2023)

Raison de non-vente	Nombre de secteurs	Volumes réguliers toutes essences (m ³)	Proportion des volumes invendus (%)
Aucune mise	47	1 455 920	70,6
Mise < = prix minimum	11	423 080	20,5
Prix minimum < = mise < = prix de réserve	4	116 430	5,6
Non adjudgé en raison de l'ancienne règle des 3 enchérisseurs	2	67 530	3,3
Total	64	2 062 960	100

UTILISATION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Au cours de la période 2018-2023, en plus des volumes réguliers, le BMMB a offert 6,6 Mm³ additionnels, afin de contribuer à optimiser l'utilisation de la ressource forestière et la production de bois. À cela s'ajoute une proportion de volumes optionnels à la récolte, qui correspondent à des tiges généralement sans preneurs industriels. Ces volumes offerts contribuent à la Stratégie nationale de production de bois, qui vise notamment à maximiser l'utilisation du potentiel forestier.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Favoriser l'utilisation optimale de la ressource			
Volumes additionnels offerts	Rendre compte	6,6 Mm³	
Volumes optionnels à la récolte offerts		3,1 Mm³	
Proportion des volumes optionnels désirés	5 %	16 %	

VOLUMES ADDITIONNELS MIS EN MARCHÉ

En rendant notamment l'accès à des volumes de bois qui trouvent difficilement preneurs, le BMMB souhaite encourager l'utilisation optimale de la ressource. Par type de volumes, la figure 4 illustre la proportion de ces volumes additionnels offerts, alors que la figure 5 présente les volumes additionnels vendus. Des volumes de bois offerts de 36,8 Mm³ au cours de la période, 82,1 % découlaient de l'offre en volumes réguliers, alors que 13,2 % provenaient de volumes additionnels offerts sur le marché libre. Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces volumes additionnels offerts à l'enchère. En somme, un volume de bois supplémentaire de 6,58 Mm³ a été offert sur le marché libre. De cette offre, 6,08 Mm³ ont été vendus, ce qui représente un succès de vente de 92 %.

Figure 4 – Volumes additionnels offerts par type de volumes (6,58 Mm³)

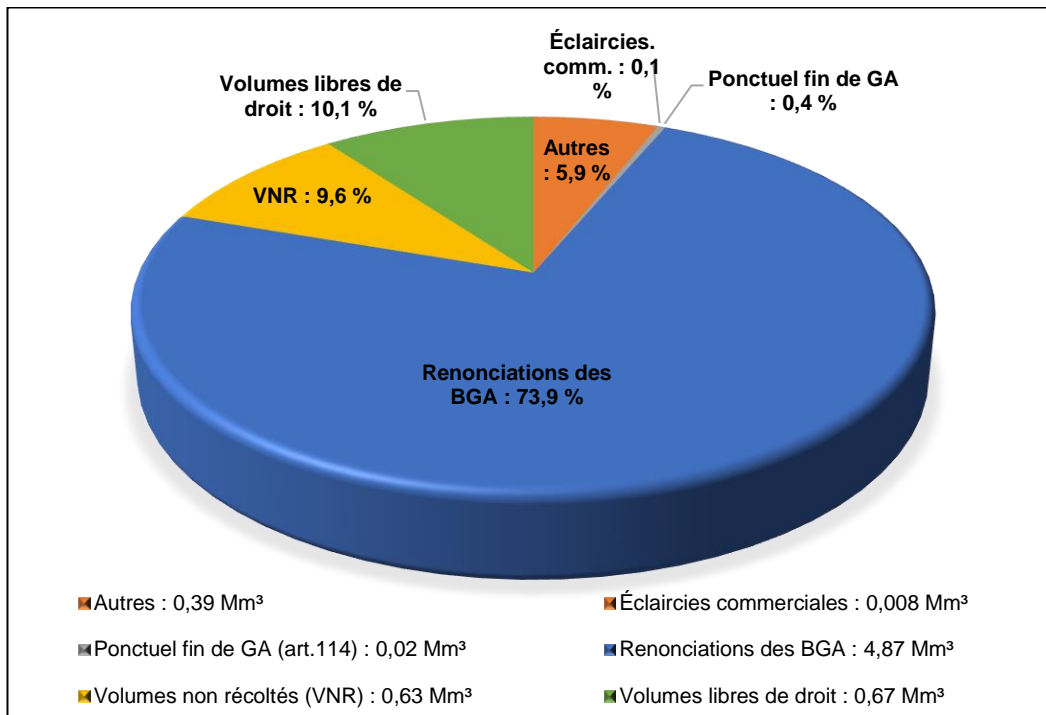
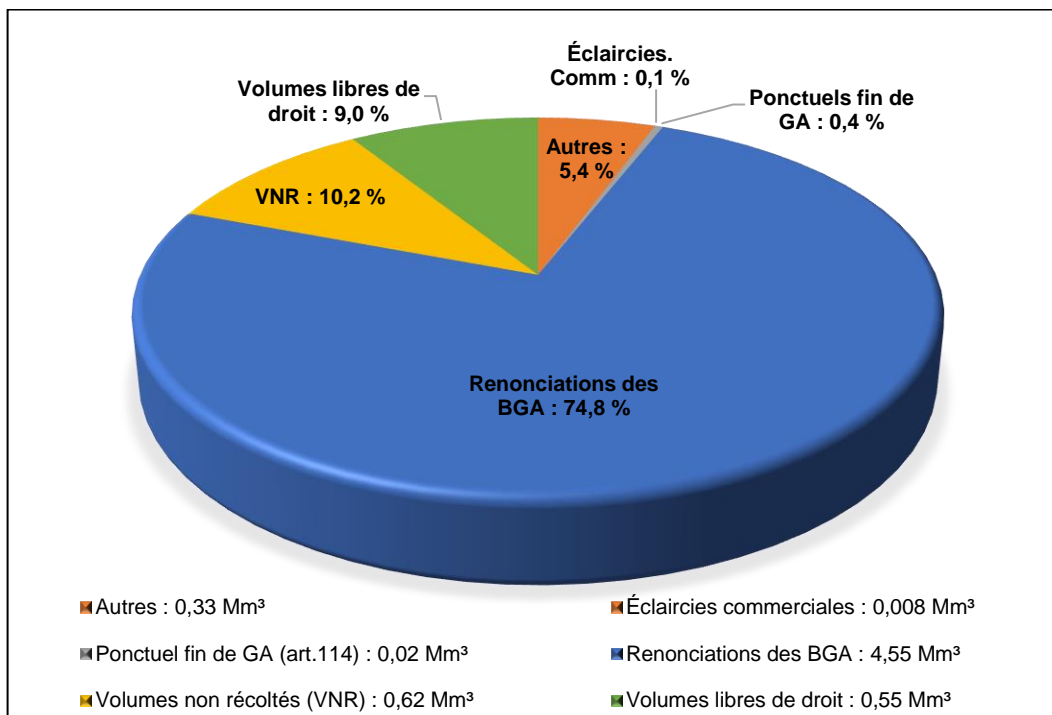


Figure 5 – Volumes additionnels vendus par type de volumes (6,08 Mm³)



PROPORTION DES VOLUMES OPTIONNELS RETENUS

À chaque vague de ventes, certains secteurs offerts sur le marché libre incluent des volumes optionnels à la récolte. Ces volumes correspondent aux bois qui sont considérés comme sans preneur. Ils représentent néanmoins une occasion de valoriser davantage la ressource forestière. Pour la période quinquennale 2018-2023, sur un volume de 3,09 Mm³ ayant été offerts dans les secteurs vendus, ce sont 16 % des volumes optionnels qui ont été désirés par les acheteurs. La fermeture de certaines usines, comme celle de Thurso, a sans doute limité l'écoulement des bois de faible qualité. Néanmoins, ce sont près d'un demi-million de mètres cubes qui ont ainsi trouvé preneurs et pu être acheminés aux usines de transformation par l'entremise de cette disposition du marché libre.

DYNAMISME DE MARCHÉ ET RELÈVE ENTREPRENEURIALE

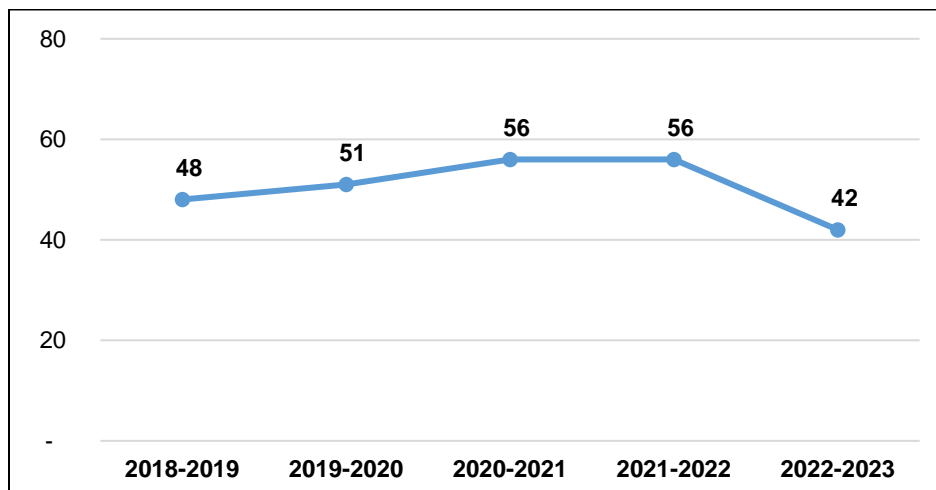
Le marché libre représente une occasion d'affaires pour un grand nombre d'enchérisseurs, ce qui est essentiel au maintien d'une saine concurrence et à l'obtention de justes prix. Plusieurs clients sont des entrepreneurs, des coopératives et des groupements forestiers, ce qui contribue à rendre la ressource accessible à un grand nombre d'acteurs. Par ailleurs, de nouveaux acheteurs ont gagné des lots aux enchères, ce qui contribue à rendre dynamique la participation au marché libre.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Favoriser un marché libre dynamique			
Nombre d'acheteurs	120	102	
Nombre de nouveaux acheteurs	10	41	
Contribuer au volet entrepreneurial et ouvrir l'accès à la ressource			
Proportion des ventes à des acheteurs sans GA :			
▪ En volume	40 %	37 %	
▪ En nombre de secteurs		44 %	

NOMBRE D'ACHETEURS SUR LE MARCHÉ LIBRE

Basée sur le nombre d'acheteurs historique, une cible de 120 acheteurs a été déterminée pour la période quinquennale 2018-2023 et un nombre de 60 annuellement. Il y a toutefois eu une période d'effervescence lors de l'implantation du marché libre qui avait influencé à la hausse le nombre d'acheteurs participants. Au cours des cinq dernières années, ce sont 102 acheteurs qui ont remporté des secteurs de vente sur le marché libre. Bien que le nombre d'acheteurs sur le marché libre ait diminué par rapport à la période 2013-2018, ce nombre semble relativement en équilibre et étroitement lié aux volumes offerts.

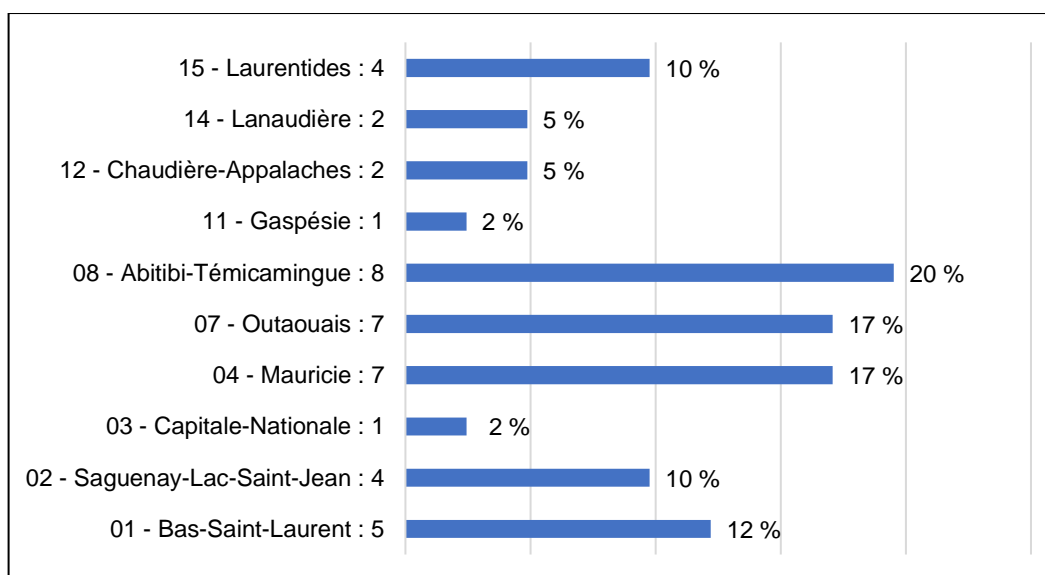
Figure 6 – Nombre d'acheteurs par année



NOUVEAUX ACHETEURS SUR LE MARCHÉ LIBRE

Dans un souci de maintenir le dynamisme du marché libre des bois et de permettre à de nouveaux intervenants d'avoir accès aux bois de la forêt publique, le BMMB s'est doté d'un indicateur concernant les nouveaux acheteurs. Leur nombre a été fixé à dix, soit minimalement deux par année. Au total, 41 nouveaux acheteurs ont remporté des lots de bois offerts aux enchères durant la période 2018-2023. Ils sont répartis dans dix régions du Québec, comme le montre la figure ci-dessous. Depuis 2019, le nombre de nouveaux acheteurs témoigne d'un intérêt constant pour les occasions d'affaires offertes par le marché libre des bois au Québec.

Figure 7 – Nouveaux acheteurs sur le marché libre par territoire de vente

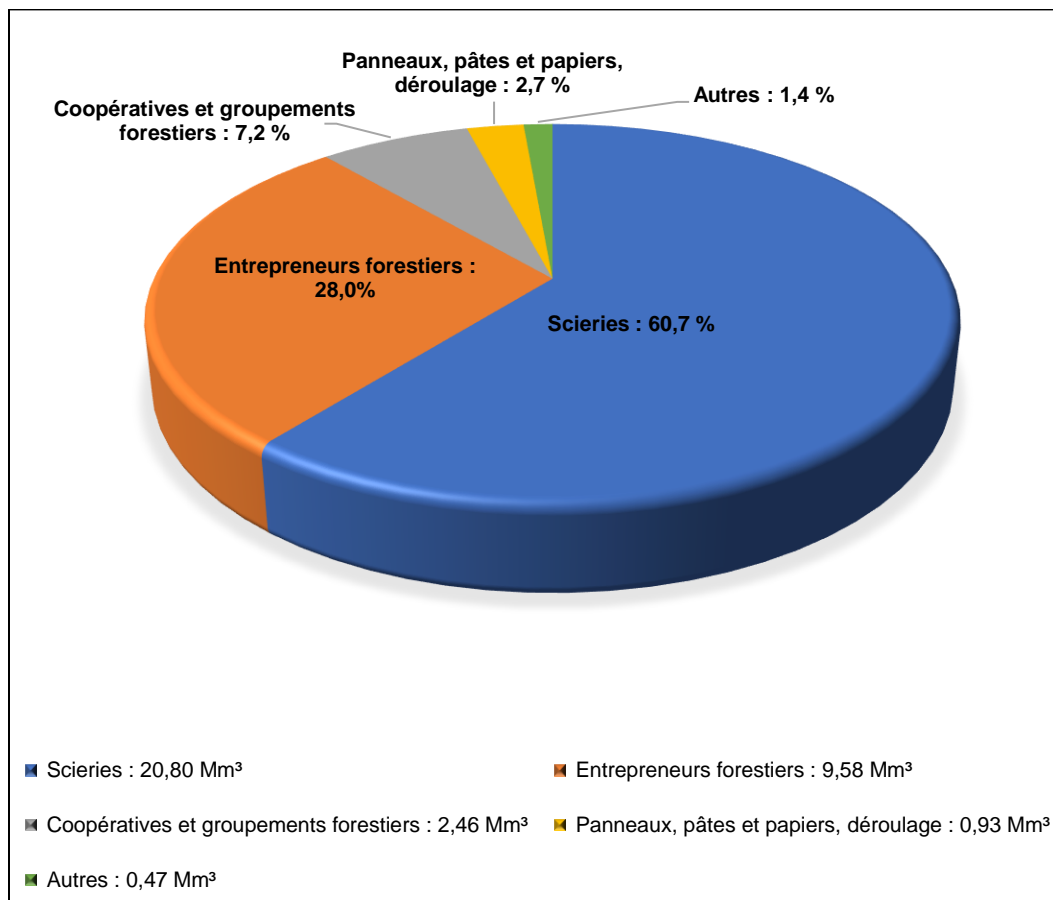


TYPES D'ACHETEURS SUR LE MARCHÉ LIBRE

Soutenir la relève entrepreneuriale par des occasions d'affaires est important en vue d'assurer la pérennité du secteur forestier et de sa main-d'œuvre. Le Ministère considère d'ailleurs la relève entrepreneuriale comme un élément clé dans le soutien du secteur forestier. Le marché libre peut contribuer à cet effort en offrant des chantiers qui tiennent compte des enjeux opérationnels spécifiques de cette clientèle.

Le BMMB s'est donc doté d'un indicateur concernant la proportion des acheteurs pour les types d'acheteurs « entrepreneurs, coopératives, groupements forestiers et autres » afin de maintenir un seuil minimal à 40 % du volume vendu, provenant du portrait historique. Au cours de la période 2018-2023, les acheteurs ayant effectué le plus grand nombre d'achats sont en majorité des scieries (60,7 %), avec un volume totalisant 20,8 Mm³. Les entrepreneurs forestiers arrivent au deuxième rang avec 28 % pour un volume de 9,58 Mm³, suivis du regroupement « Coopératives et groupements forestiers » avec 7,2 % des achats pour un volume de bois de 2,46 Mm³. De leur côté, le type d'acheteur « Panneaux, pâtes et papiers, déroulage » et celui des autres usines ont acheté 4,1 % des volumes (1,40 Mm³), comme l'illustre la figure 6.

Figure 8 – Répartition des types d'acheteurs sur le marché libre selon les volumes vendus (Mm³)



ACCESSIBILITÉ AUX BOIS DE LA FORÊT PUBLIQUE

Au cours de la période 2018-2023, le BMMB a offert sur le marché libre un volume important de bois réparti dans plusieurs secteurs parmi toutes les régions forestières du Québec. Ce volume est accessible à tous les types d'entreprises qui désirent acquérir des bois de la forêt publique québécoise.

Dès sa mise sur pied, le marché libre des bois a suscité un fort engouement auprès des entreprises qui n'ont pas de GA. À partir du niveau d'activité des années antérieures, le BMMB a fixé la proportion cible à 40 %. Au total, les acheteurs sans GA ont acquis 37 % des volumes, ce qui équivaut à 12,5 Mm³ (figure 9). Puis, en nombre de secteurs (figure 10), les acheteurs sans GA ont remporté 44 % des lots vendus, soit 420 secteurs sur un total de 963. Cet indicateur est en décroissance depuis 2019. Il doit être suivi de près puisqu'il représente notamment un indice de l'accessibilité à la ressource. Il a également

une incidence sur la concurrence du marché qui constitue une condition essentielle à l'obtention du juste prix de marché.

Figure 9 – Ratio des volumes vendus par type d'acheteur (avec et sans GA)

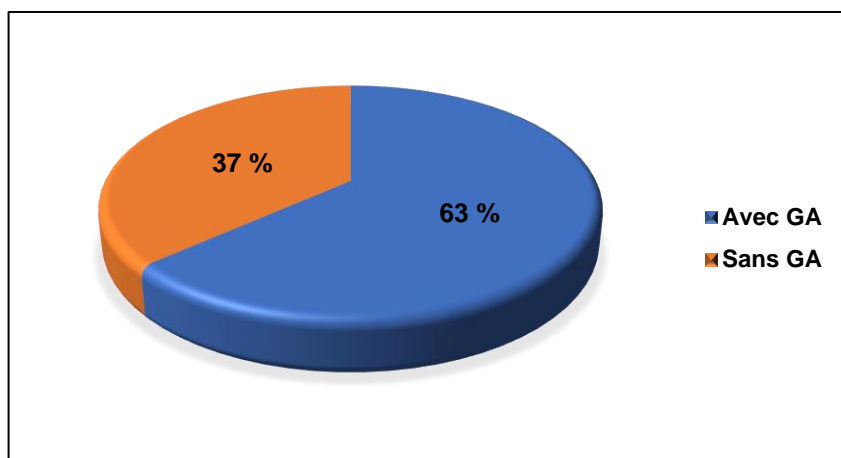
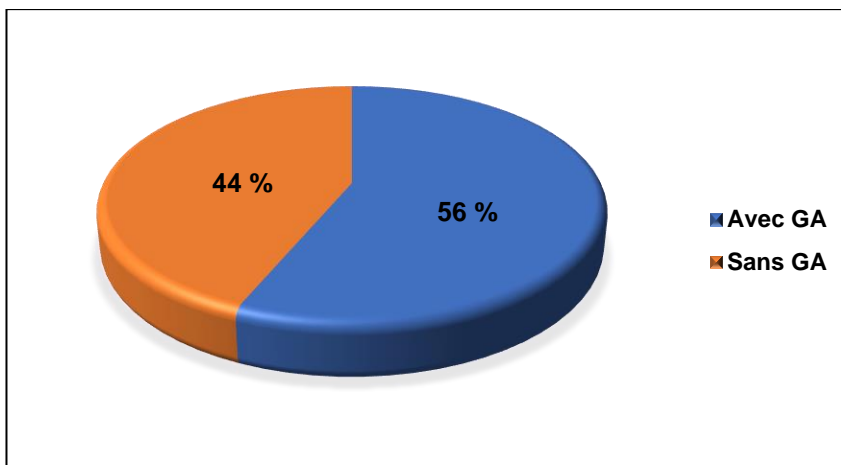


Figure 10 – Ratio du nombre de secteurs vendus par type d'acheteur (avec et sans GA)



Dans certaines régions du Québec, les acheteurs sans GA sont fortement représentés et actifs sur le marché libre, alors qu'ils sont très faiblement représentés dans d'autres régions. Cette donnée montre que les occasions d'affaires liées au marché libre sont variables d'une région à l'autre. Elles sont notamment liées à la structure industrielle régionale et aux marchés.

PRIX DE VENTE ET JUSTE VALEUR DES BOIS

Les résultats des ventes aux enchères contribuent à déterminer la valeur des bois qui sont récoltés sur l'ensemble du territoire forestier public. Les prix de vente obtenus reflètent un milieu compétitif et concurrentiel et ces ventes génèrent des revenus appréciables pour l'État.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Obtenir des prix de vente qui reflètent les prix du marché			
Prix moyen gagnant toutes essences désirées	Rendre compte	18,58 \$/m³	
Valeur des contrats		587,7 M\$	
Revenus des contrats		544,6 M\$	

VALEUR DES CONTRATS ET PRIX MOYEN GAGNANT

Le mandat premier du BMMB est d'obtenir de justes prix de marché pour les ventes aux enchères dans le but d'établir la VMBSP offerte en GA. La valeur de tous les contrats conclus au cours de la période 2018-2023 a connu une hausse notable au fil des ans, elle se chiffre à 587,7 M\$. Le prix moyen gagnant des ventes aux enchères constitue un indicateur dont le BMMB rend également compte. Le tableau 3 présente l'évolution des prix moyens gagnants toutes essences des cinq dernières années. Les fluctuations observées sont cohérentes avec la variation observée des prix de marché des produits finis durant ces années.

Tableau 3 – Évolution des prix moyens gagnants (\$/m³) toutes essences désirées par région d'attribution (2018-2023)

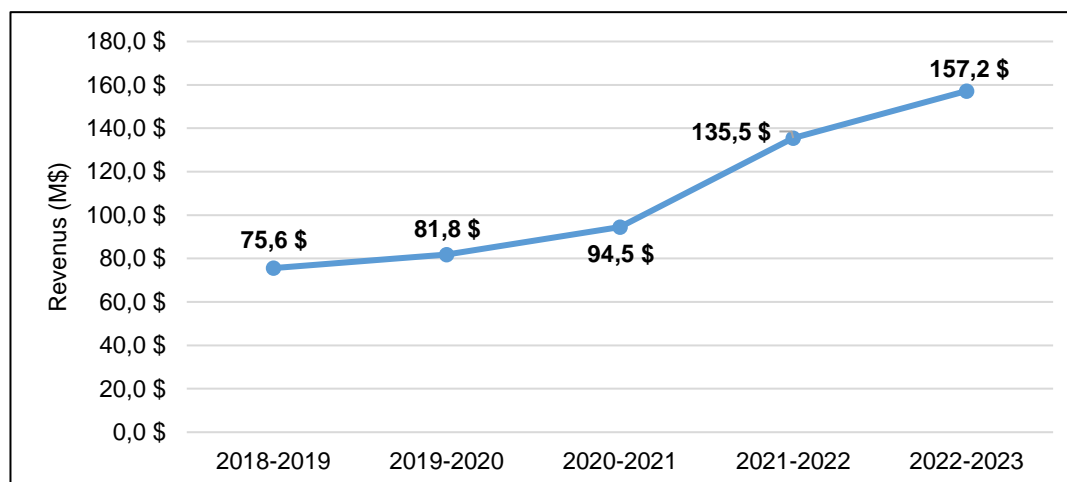
Région	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
01 - Bas-Saint-Laurent	19,89 \$	20,11 \$	16,84 \$	11,67 \$	17,97 \$	17,35 \$
02 - Saguenay-Lac-St-Jean	19,69 \$	24,27 \$	22,11 \$	26,20 \$	44,54 \$	
03 - Capitale-Nationale	4,24 \$	15,42 \$	8,25 \$	8,49 \$	14,35 \$	2,53 \$
04 - Mauricie	13,27 \$	16,61 \$	12,97 \$	12,58 \$	27,77 \$	29,15 \$
05 - Estrie		18,07 \$	22,19 \$	27,60 \$		31,91 \$
07 - Outaouais	5,81 \$	8,12 \$	6,28 \$	7,73 \$	14,50 \$	10,17 \$
08 - Abitibi	14,53 \$	21,06 \$	13,35 \$	16,82 \$	45,29 \$	22,67 \$
08 - Témiscamingue		3,23 \$	3,20 \$	2,92 \$	3,41 \$	6,23 \$
09 - Côte-Nord	4,52 \$	7,88 \$	6,77 \$	5,00 \$	9,79 \$	5,07 \$
10 - Nord-du-Québec	29,88 \$	20,71 \$	22,17 \$	25,51 \$	51,68 \$	60,77 \$
11 - Gaspésie	8,61 \$	20,79 \$	13,51 \$	10,59 \$	11,23 \$	14,56 \$
12 - Chaudière-Appalaches	31,77 \$	26,83 \$	25,39 \$	22,63 \$	37,21 \$	42,90 \$
14 - Lanaudière	11,67 \$	9,10 \$	12,63 \$	13,49 \$	18,12 \$	16,25 \$
15 - Laurentides	10,17 \$	13,20 \$	12,64 \$	10,40 \$	17,00 \$	14,53 \$
TOTAL	16,72 \$	16,97 \$	14,79 \$	15,23 \$	27,12 \$	17,43 \$

REVENUS DES CONTRATS DU BMMB

Les revenus associés à la récolte des bois constituent une composante importante des bénéfices économiques générés par le secteur forestier. Ils permettent de justifier des investissements qui contribuent à la vitalité et à la pérennité du secteur. Par conséquent, le BMMB s'engage à rendre compte des revenus associés aux contrats de vente du marché libre.

Les revenus enregistrés provenant de la récolte des volumes de bois des contrats du BMMB pour la période quinquennale 2018-2023 se chiffrent à 544,6 M\$. Par rapport aux cinq dernières années, l'année 2022-2023 aura été la plus importante au chapitre des revenus (figure 11).

Figure 11 – Évolution des revenus des contrats du BMMB (2018-2023)



OCCASIONS D’AFFAIRES ET EXPÉRIENCE CLIENT

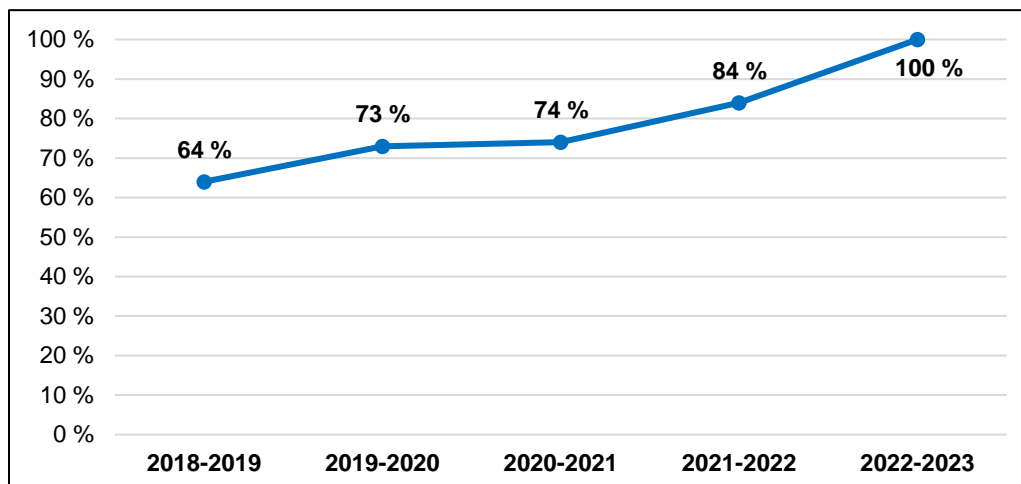
Dans un souci d’allègement du fardeau de ses clients, le BMMB travaille à simplifier et à améliorer l’ensemble de ses processus. Il vise à accompagner les acheteurs tout au long du processus contractuel, afin que l’expérience des clients se traduise par une occasion d’affaires positive qui fera en sorte que l’acheteur demeure actif sur le marché libre. Enfin, il rend disponible sa plateforme de vente pour d’autres intervenants, leur permettant d’accroître la visibilité de leur appel d’offres et d’améliorer leur succès de vente.

Objectif/Indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à une expérience client positive			
Proportion des soumissions électroniques via le site Web	100 %	100 %	
Processus de mise en marché : révision et simplification du document d’appel d’offres	Mise en œuvre	Réalisée	
Nombre de secteurs offerts pour des clients tiers	Rendre compte	13	

PROPORTION DES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

En 2020-2021, des travaux avaient été réalisés pour rendre accessible la soumission électronique dans tous les secteurs, y compris ceux qui font partie d’ententes spéciales. Pour la période 2021-2022, 84 % des soumissions ont été reçues via le site Web du BMMB. L’exercice 2022-2023 s’est conclu à 100 %, puisque toutes les soumissions devaient être reçues par le canal du site Web. La figure 12 présente l’évolution de la proportion des soumissions électroniques reçues via le site Web du BMMB de 2013 à 2022. Tous les clients bénéficient désormais de ce système simple, convivial et sécurisé.

Figure 12 – Évolution de l'utilisation de la soumission électronique via le site Web du BMMB (2018-2023)



MESURES DE SIMPLIFICATION

Comme mentionné à la section sur les améliorations apportées au mécanisme de mise en marché, les mesures annoncées en 2020 dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier ont permis de simplifier plusieurs aspects du processus.

À ce jour, une vingtaine d'acheteurs utilisent les garanties d'exécution globale, la durée des contrats de vente offre maintenant deux étés et deux hivers complets pour les réaliser et le retrait de la règle d'adjudication visant un nombre minimal d'enchérisseurs fait en sorte qu'un secteur peut maintenant se vendre sous le prix estimé, mais au-dessus du prix de réserve, et ce, peu importe le nombre de soumissions reçues.

Par ailleurs, le document d'appel d'offres fait l'objet d'une révision annuelle afin d'actualiser les clauses. De plus, le Manuel de mise en marché des bois (Manuel) a été revu avec une mise en forme renouvelée où le lecteur a dans un seul document toutes les caractéristiques essentielles et les exigences du marché libre des bois au Québec.

Enfin, avec la diffusion de sa déclaration d'engagement envers la clientèle, le BMMB réitère l'importance d'offrir des services de qualité aux enchérisseurs et aux acheteurs sur le marché libre [\[https://bmmmb.gouv.qc.ca/ventes/declaration-envers-la-clientele/\]](https://bmmmb.gouv.qc.ca/ventes/declaration-envers-la-clientele/).

OFFRE DE BOIS POUR DES CLIENTS TIERS

Plusieurs clients, associés à des territoires autres que les unités d'aménagement où le BMMB a des droits consentis, ont pu bénéficier de la plateforme de vente du BMMB pour afficher leurs appels d'offres. Durant la période 2018-2023, 13 lots de bois ont été offerts, pour un volume de 245 460 m³. De ces lots, 12 secteurs ont été vendus à 11 acheteurs différents pour un volume total de 234 810 m³ et une valeur de vente de 6,9 M\$.

Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre

Cette section présente une analyse de la représentativité des secteurs sélectionnés par le BMMB par rapport aux secteurs de récolte planifiés (secteurs offerts) pour les BGA. Un autre bilan est présenté, pour information, concernant les secteurs vendus par le BMMB par rapport à ceux coupés par les BGA au cours de la dernière période quinquennale. La méthode utilisée ainsi que les constats qui en découlent sont ici précisés.

L'article 120 de la LADTF confère au BMMB le mandat de sélectionner les secteurs qui feront l'objet de ventes aux enchères. Pour ce faire, le BMMB choisit des secteurs représentatifs de ceux qui sont attribués aux BGA pour deux raisons principales :

- Garantir la représentativité des données de référence utilisées pour établir la VMBSB;
- Assurer l'équité entre les BGA et les acheteurs du marché libre en leur offrant des secteurs de récolte équivalents.

ÉCHELLE ET CRITÈRES D'ANALYSE

Afin d'assurer une analyse complète de la représentativité, tous les secteurs réguliers^[1] mis aux enchères sont pris en considération. L'analyse se fait en deux temps. D'abord, les secteurs sélectionnés par le BMMB sont comparés aux secteurs de récolte planifiés (secteurs offerts) pour les GA. Ensuite, les secteurs vendus par le BMMB sont comparés aux secteurs récoltés par les BGA. Pour connaître les résultats détaillés de l'analyse par région^[2], on peut se référer au document « Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre pour la période 2018-2023 – Annexe – Portrait par région d'application des GA » produit par le BMMB. Compte tenu des spécificités régionales de la région d'application des GA de l'Abitibi-Témiscamingue, les résultats pour l'Abitibi et le Témiscamingue sont présentés séparément.

Six critères, présentés dans le tableau 4, ayant un effet significatif sur la valeur des bois d'un secteur de récolte, ont été retenus afin de réaliser l'analyse de représentativité.

Les sources d'information utilisées pour calculer les valeurs des critères sont les mêmes pour tous les secteurs. Les données dendrométriques^[3] proviennent des compilations d'inventaires mis à jour par la Direction des inventaires forestiers (DIF) du MRNF pour la période 2018-2023. Quant aux données liées à l'exploitation forestière, elles sont issues d'une base de données provinciale, produite par le BMMB à partir des mêmes intrants et procédures que ceux du modèle de tarification forestière.

^[1] Les secteurs réguliers excluent les volumes non récoltés de la période 2013-2018, les renonciations, [les plans d'aménagement spéciaux \(PAS\) de récupération \(ponctuels\)](#) et les volumes issus d'entreprises d'aménagement (éclaircies).

^[2] L'analyse par région fait référence aux régions d'application des GA. Le rapport complet sur la représentativité est disponible sur le [site Web du BMMB](#).

^[3] Information concernant la mesure du diamètre, de la hauteur et du volume des arbres ou des dimensions de l'ensemble d'un peuplement forestier. Exemples de données dendrométriques : surface terrière, nombre de tiges, volume.

Tableau 4 - Critères d'analyse de la représentativité

Critères	Effets
1. Volume marchand à l'hectare (m ³ /ha)	Influence plusieurs postes de coûts des opérations forestières, dont les coûts de chemins forestiers.
2. Volume marchand par tige (m ³ /tige)	Influence la productivité des opérations de récolte et la valeur des produits qui en découlent. Les bois de grande dimension produisent généralement plus de valeur.
3. Distance de transport (km)	Influence les coûts de transport qui entrent dans les composantes du coût d'approvisionnement. Une moyenne pondérée de la distance des cinq usines de transformation du bois les plus proches est calculée en fonction des différents produits.
4. Composition en essence	Influence la valeur du panier de produits qui peut être générée à partir d'un secteur de récolte.
5. Indice de coûts d'approvisionnement (en base 100)	Regroupe les coûts de construction et d'entretien des chemins, de la récolte et du transport, du déplacement de la machinerie, des camps forestiers ainsi que les coûts directs. Cet indice intègre l'ensemble des variables qui influencent le coût d'approvisionnement, dont les quatre critères précédents.
6. Notion de chantier d'été ou d'hiver	Influence plusieurs postes de coûts des opérations forestières, dont les coûts de construction et d'entretien des chemins forestiers.

ÉVALUATION ET RÉSULTATS DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Pour favoriser l'équité entre les BGA et les acheteurs du marché libre, un maximum de similarités entre les caractéristiques des secteurs est requis. Les secteurs sélectionnés pour le marché libre sont considérés comme représentatifs lorsque, pour les six critères d'analyse ci-dessus, les écarts par rapport aux secteurs en GA sont inférieurs aux limites retenues (maximum de plus ou moins 10 % d'écart pour chaque critère). Selon la précision des données, le plafond utilisé pour l'évaluation statistique de la représentativité est une différence d'au plus 10 % entre les caractéristiques des secteurs des GA et celles des secteurs du marché libre. Ce seuil a été fixé dès le début de la période quinquennale 2013-2018, reconduit pour 2018-2023 et l'objectif a été maintenu sur toute la période pour chaque région d'application des GA.

Une synthèse des résultats obtenus aux échelles provinciale et régionale est présentée dans la prochaine section. Des fiches synthèses par région d'application des GA sont produites et disponibles dans un document d'annexe sur le [site Web du BMMB](#).

FAITS SAILLANTS ET ANALYSE POUR LE QUÉBEC

En ce qui concerne les secteurs sélectionnés et offerts, le tableau 5 présente les résultats obtenus à l'égard des différents critères d'analyse considérés, selon la région, pour l'ensemble des secteurs sélectionnés par le BMMB et des chantiers offerts aux BGA. Globalement, pour le Québec, les six critères ont été atteints avec des différences variant entre -1 et 2 %. Cela signifie que les secteurs sélectionnés par le BMMB sont représentatifs des chantiers offerts aux BGA.

Tableau 5 – Résultats selon les six critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs sélectionnés par le BMMB et les chantiers offerts aux BGA

Secteurs sélectionnés par le BMMB et chantiers offerts en GA										
Région d'application des GA	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%) ⁴				Été/Hiver
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM	BOP ¹	PEU ²	Feuillus durs ³	% Hiver
Bas-Saint-Laurent	Marché libre	192	0,191	109	100	62 %	8 %	7 %	18 %	8 %
	Garantie	193	0,195	109	100	59 %	8 %	8 %	19 %	10 %
	Différence (%)	0 %	-2 %	0 %	0 %	3 %	1 %	-1 %	-1 %	-2 %
Lac-Saint-Jean	Marché libre	111	0,103	164	99	85 %	7 %	6 %	1 %	13 %
	Garantie	111	0,102	166	100	82 %	9 %	7 %	2 %	11 %
	Différence (%)	0 %	1 %	-2 %	-2 %	3 %	-2 %	0 %	-1 %	2 %
Capitale-Nationale	Marché libre	151	0,132	141	100	66 %	10 %	5 %	18 %	18 %
	Garantie	149	0,130	140	100	64 %	10 %	5 %	20 %	20 %
	Différence (%)	2 %	2 %	1 %	0 %	2 %	0 %	0 %	-2 %	-2 %
Mauricie	Marché libre	145	0,150	148	100	59 %	16 %	9 %	14 %	15 %
	Garantie	146	0,154	152	100	58 %	17 %	9 %	14 %	14 %
	Différence (%)	-1 %	-3 %	-3 %	-1 %	-1 %	-1 %	-1 %	0 %	1 %
Estrie	Marché libre	148	0,199	121	102	28 %	8 %	5 %	53 %	5 %
	Garantie	152	0,210	107	99	28 %	7 %	5 %	56 %	3 %
	Différence (%)	-3 %	-6 %	11 %	3 %	1 %	1 %	0 %	-2 %	2 %
Outaouais	Marché libre	183	0,245	184	101	22 %	10 %	7 %	45 %	11 %
	Garantie	175	0,215	181	100	30 %	12 %	10 %	35 %	17 %
	Différence (%)	4 %	12 %	2 %	1 %	-8 %	-2 %	-2 %	10 %	-6 %
Abitibi-Témiscamingue	Marché libre	122	0,144	198	100	58 %	13 %	13 %	10 %	40 %
	Garantie	128	0,155	207	100	55 %	13 %	13 %	11 %	35 %
	Différence (%)	-5 %	-6 %	-4 %	-1 %	2 %	1 %	0 %	-1 %	5 %
Côte-Nord	Marché libre	118	0,108	290	99	94 %	3 %	3 %	0 %	17 %
	Garantie	119	0,111	307	100	93 %	4 %	3 %	0 %	16 %
	Différence (%)	-1 %	1 %	-6 %	-1 %	1 %	-1 %	0 %	0 %	1 %
Nord-du-Québec	Marché libre	125	0,111	161	101	87 %	2 %	11 %	0 %	55 %
	Garantie	126	0,108	152	100	88 %	2 %	11 %	0 %	52 %
	Différence (%)	-1 %	2 %	6 %	1 %	-1 %	0 %	1 %	0 %	4 %
Gaspésie	Marché libre	181	0,140	145	100	76 %	10 %	7 %	5 %	8 %
	Garantie	179	0,141	147	100	77 %	9 %	7 %	4 %	9 %
	Différence (%)	1 %	-1 %	-1 %	0 %	-1 %	1 %	-1 %	1 %	-1 %
Chaudière-Appalaches	Marché libre	162	0,167	118	100	59 %	3 %	5 %	19 %	39 %
	Garantie	158	0,162	112	100	59 %	4 %	6 %	21 %	36 %
	Différence (%)	2 %	3 %	5 %	0 %	0 %	-1 %	0 %	-2 %	3 %
Lanaudière	Marché libre	160	0,196	185	102	39 %	20 %	11 %	27 %	11 %

	Garantie	158	0,181	181	100	47 %	18 %	9 %	23 %	9 %
	Différence (%)	2 %	8 %	2 %	2 %	-7 %	2 %	2 %	4 %	2 %
Laurentides	Marché libre	153	0,232	164	100	29 %	11 %	4 %	51 %	15 %
	Garantie	159	0,236	167	100	29 %	11 %	5 %	49 %	12 %
	Différence (%)	-4 %	-2 %	-2 %	-1 %	0 %	-1 %	-1 %	2 %	3 %
Province de Québec	Marché libre	140	0,148	175	100	66 %	9 %	8 %	14 %	21 %
	Garantie	142	0,147	172	100	65 %	10 %	8 %	13 %	19 %
	Différence (%)	-1%	1%	2%	0%	1 %	-1 %	0 %	1 %	1 %

Résultats ci-dessous présentés à titre indicatif seulement

Secteurs sélectionnés par le BMMB et chantiers offerts en GA (autres analyses)

Région d'application des GA	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%) ⁴				Été/Hiver
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM	BOP ¹	PEU ²	Feuillus durs ³	% Hiver
Abitibi	Marché libre	114	0,114	161	101	70 %	12 %	15 %	1 %	48 %
	Garantie	119	0,118	155	99	71 %	11 %	16 %	1 %	44 %
	Différence (%)	-4 %	-4 %	4 %	2 %	0 %	1 %	0 %	0 %	3 %
Témiscamingue	Marché libre	145	0,234	307	99	21 %	17 %	7 %	37 %	12 %
	Garantie	147	0,225	316	100	23 %	15 %	8 %	33 %	12 %
	Différence (%)	-2 %	4 %	-3 %	-1 %	-2 %	2 %	-1 %	4 %	-1 %
¹ Bouleau à papier										
² Peuplier										
³ Feuillus sauf BOP et PEU										
⁴ Les autres résineux ne sont pas présentés.										

Le tableau 6 présente les résultats obtenus à l'égard des différents critères considérés, selon la région, pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA qui contiennent l'ensemble des blocs planifiés touchés par la récolte. Les six critères ont été atteints avec des différences variant entre 3 % et -7 % pour le Québec. L'écart le plus élevé est relatif au critère « volume par tige » (0,140 m³/tige contre 0,150 m³/tige). Les secteurs vendus par le BMMB sont généralement représentatifs des chantiers récoltés par les BGA.

Tableau 6 – Résultats selon les six critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA

Secteurs vendus par le BMMB et récoltés en GA										
Région d'application des GA	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%) ⁴				Été/Hiver
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM	BOP ¹	PEU ²	Feuillus durs ³	% Hiver
Bas-Saint-Laurent	Marché libre	197	0,168	99	98	75 %	6 %	5 %	11 %	10 %
	Garantie	194	0,190	107	101	60 %	7 %	8 %	19 %	8 %
	Différence (%)	2 %	-13 %	-8 %	-2 %	15 %	-2 %	-4 %	-8 %	2 %
Lac-Saint-Jean	Marché libre	112	0,104	162	99	85 %	7 %	7 %	1 %	12 %
	Garantie	112	0,103	165	100	82 %	9 %	7 %	2 %	12 %
	Différence (%)	0 %	1 %	-2 %	-2 %	3 %	-2 %	-1 %	0 %	1 %
Capitale-Nationale	Marché libre	149	0,142	140	100	60 %	9 %	8 %	22 %	19 %
	Garantie	148	0,136	137	100	61 %	9 %	6 %	23 %	17 %
	Différence (%)	1%	4%	2%	0%	-1 %	0 %	2 %	-1 %	2 %
Mauricie	Marché libre	148	0,153	146	100	62 %	15 %	9 %	12 %	11 %
	Garantie	149	0,155	150	100	61 %	16 %	9 %	13 %	11 %
	Différence (%)	-1 %	-1 %	-2 %	0 %	-1 %	-1 %	0 %	-1 %	0 %
Estrie	Marché libre	150	0,208	126	102	26 %	7 %	4 %	58 %	5 %
	Garantie	150	0,212	112	99	27 %	7 %	5 %	58 %	5 %
	Différence (%)	0 %	-2 %	11 %	3 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	-1 %
Outaouais	Marché libre	181	0,242	175	100	25 %	9 %	9 %	41 %	13 %
	Garantie	176	0,223	175	100	29 %	12 %	11 %	36 %	17 %
	Différence (%)	3 %	8 %	0 %	0 %	-4 %	-2 %	-2 %	5 %	-3 %
Abitibi-Témiscamingue	Marché libre	121	0,135	189	98	61 %	13 %	15 %	7 %	44 %
	Garantie	123	0,144	204	101	57 %	13 %	14 %	10 %	37 %
	Différence (%)	-2 %	-7 %	-8 %	-3 %	4 %	-1 %	1 %	-3 %	7 %
Côte-Nord	Marché libre	121	0,111	274	96	93 %	3 %	3 %	0 %	17 %
	Garantie	122	0,112	323	104	93 %	4 %	4 %	0 %	13 %
	Différence (%)	-1 %	-1 %	-18 %	-8 %	1 %	0 %	-1 %	0 %	4 %
Nord-du-Québec	Marché libre	128	0,111	162	100	86 %	2 %	11 %	0 %	54 %
	Garantie	128	0,111	152	100	87 %	2 %	11 %	0 %	52 %
	Différence (%)	-1 %	0 %	6 %	0 %	-1 %	0 %	1 %	0 %	2 %
Gaspésie	Marché libre	181	0,137	140	99	77 %	9 %	7 %	4 %	7 %

	Garantie	178	0,139	154	100	73 %	11 %	10 %	3 %	8 %
	Différence (%)	1 %	-1 %	-10 %	-1 %	3 %	-2 %	-2 %	1 %	-1 %
Chaudière-Appalaches	Marché libre	159	0,158	116	100	59%	4 %	5 %	20 %	32 %
	Garantie	169	0,178	117	100	56 %	4 %	5 %	26 %	32 %
	Différence (%)	-6 %	-13 %	-1 %	1 %	4 %	0 %	0 %	-5 %	0 %
Lanaudière	Marché libre	159	0,190	184	101	41 %	19 %	9 %	27 %	12 %
	Garantie	158	0,182	182	100	47 %	18 %	9 %	23 %	9 %
	Différence (%)	1 %	4 %	1 %	1 %	-6 %	1 %	0 %	5 %	3 %
Laurentides	Marché libre	153	0,233	165	100	29 %	11 %	4 %	50 %	14 %
	Garantie	157	0,230	167	100	30 %	12 %	5 %	47 %	12 %
	Différence (%)	-3 %	1 %	-1 %	-1 %	-1 %	-1 %	-1 %	2 %	3 %
Province de Québec	Marché libre	140	0,144	168	99	69 %	9 %	8 %	11 %	21 %
	Garantie	140	0,146	168	100	66 %	10 %	9 %	12 %	20 %
	Différence (%)	0 %	-1 %	0 %	-1 %	3 %	-1 %	-1 %	-1 %	1 %

Résultats ci-dessous présentés à titre indicatif seulement

Secteurs vendus par le BMMB et récoltés en GA (autres analyses)

Région d'application des GA	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%) ⁴				Été/Hiver
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM	BOP ¹	PEU ²	Feuillus durs ³	% Hiver
Abitibi	Marché libre	116	0,115	158	99	70 %	11 %	17 %	1 %	50 %
	Garantie	116	0,117	161	100	69 %	12 %	16 %	1 %	44 %
	Différence (%)	0 %	-2 %	-2 %	-1 %	1 %	-1 %	1 %	0 %	6 %
Témiscamingue	Marché libre	138	0,211	303	98	26 %	19 %	9 %	28 %	15 %
	Garantie	143	0,219	322	100	23 %	16 %	8 %	34 %	12 %
	Différence (%)	-4 %	-4 %	-6 %	-2 %	3 %	3 %	1 %	-6 %	4 %
1 Bouleau à papier										
2 Peuplier										
3 Feuillus sauf BOP et PEU										
4 Les autres résineux ne sont pas présentés.										

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE REPRÉSENTATIVITÉ POUR LA SÉLECTION DE SECTEURS

- Onze des treize régions retenues pour l'analyse ne présentent aucun écart notable pour l'ensemble des critères considérés.
- Deux régions présentent des écarts, pour certains critères, de plus de 10 %. Le premier écart est en lien avec la distance de transport qui est plus élevée pour les secteurs sélectionnés pour le marché libre (121 contre 107 km) dans la région d'application de l'Estrie. Le deuxième écart constaté concerne le volume par tige (0,245 contre 0,215 m³/tige) qui est plus élevé pour les secteurs sélectionnés pour le marché libre dans la région d'application de l'Outaouais.
- Les écarts constatés pour deux critères des régions d'application de l'Estrie et de l'Outaouais ne dépassent que légèrement le seuil de 10 %.

- Malgré de légers écarts, il est possible de conclure, avec le seuil de tolérance prédéterminé de plus ou moins 10 %, que les secteurs mis en vente par le BMMB sont représentatifs de ceux offerts en GA à l'échelle régionale autant qu'à la grandeur du Québec.
- Le marché libre atteint ses objectifs d'offrir des secteurs représentatifs, et ce, sans porter préjudice aux BGA.

Évaluation de la valeur marchande des bois sur pied

Un des objectifs du marché libre est d'obtenir des prix de marché comparables pour établir la VMBSPP que doivent acquitter les BGA.

En 2015-2016, un nouveau modèle de tarification permettant de transposer les prix d'enchères a été élaboré par le BMMB. Il permet une transposition directe et simplifiée des prix d'enchères par l'utilisation d'équations statistiques qui traduisent l'importance accordée par les acheteurs aux variables qui influencent la valeur des bois. Cette approche est transparente et permet aux industriels de reproduire le calcul de la VMBSPP en fonction des variables biophysiques, économiques et modélisées des zones de tarification.

Il existe deux équations pour établir la tarification : l'équation SEPM (75 % ou plus de volumes de SEPM dans le secteur) et l'équation feuillus et pins (secteurs ayant moins de 75 % de volumes de SEPM).

Tarification spécifique à chaque essence du groupe SEPM

En 2015-2016, une tarification spécifique à chaque essence du groupe SEPM a été implantée. Cette modification permet une meilleure adéquation entre la VMBSPP payée par les entreprises et la juste valeur des bois récoltés.

Le BMMB utilise comme base de référence pour l'établissement des équations les cinq dernières années de ventes à l'enchère. Il importe de mentionner que les secteurs invendus ne font pas partie de la base de données pour les équations de transposition étant donné l'absence de transaction.

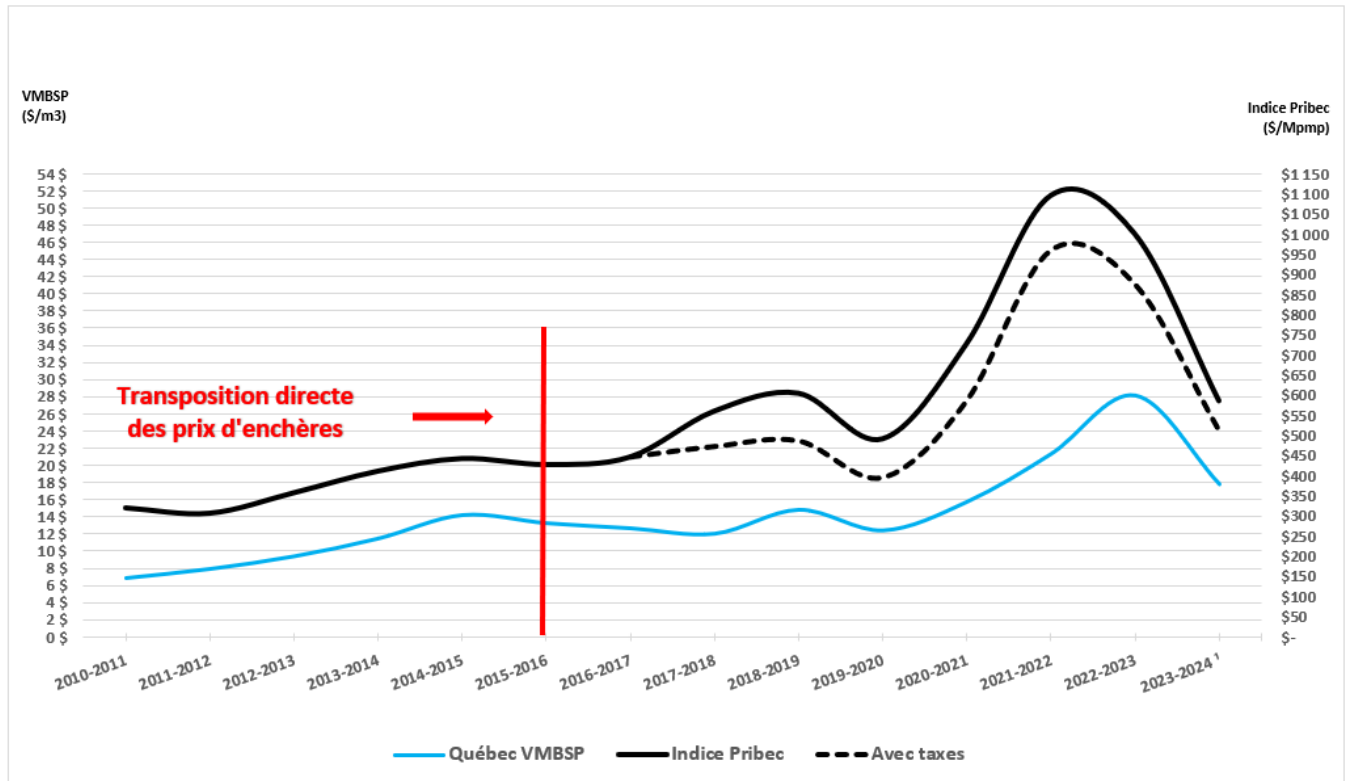
Obligations supplémentaires des BGA

Les BGA assument des coûts additionnels que les acheteurs sur le marché libre n'ont pas (ex. : coûts de planification et coûts de construction de chemins primaires). Un ajustement à la VMBSPP est effectué afin de tenir compte de ces coûts supplémentaires.

La figure 13 présente l'évolution des droits de coupe SEPM ainsi que l'indice Pribec, un outil de référence sur l'évolution des prix du marché du bois d'œuvre pour l'est de l'Amérique du Nord. La ligne bleue présente l'évolution de la VMBSPP en \$/m³ (sur l'axe de gauche) depuis 2005-2006. La ligne noire présente l'évolution des prix de marché en \$/Mpmp (axe de droite). La ligne rouge, quant à elle, indique l'année où le modèle de transposition directe des prix a été implanté (2015-2016). Ce graphique démontre que les droits de coupe payés par les entreprises forestières du Québec sont en lien direct

avec les conditions des marchés des produits finis, et l'implantation du marché libre n'a pas modifié cette étroite relation.

Figure 13 – Droits de coupe de SEPM et indice Pribec par année



¹ Préviation

Contribution à la défense du Québec dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier

La mise en place d'un marché libre des bois dans la forêt publique québécoise et l'utilisation des résultats des ventes à l'enchère pour établir la VMBSP permettent au Québec d'avoir un dossier solidement documenté lors des différentes enquêtes menées par les instances américaines dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier. Les mécanismes d'enchère et de transposition permettent de faire la démonstration que l'ensemble de la ressource forestière publique est vendu au prix du marché.

Le marché libre constitue le point central de la défense du Québec face aux allégations de subvention lors des enquêtes du Département du commerce américain. Les règles de mise en marché contribuent à la robustesse du dossier du Québec. D'ailleurs, le Dr Robert C. Marshall, professeur du Département d'économie de l'Université de Pennsylvanie aux États-Unis, auteur de textes portant notamment sur la collusion, a été mandaté pour évaluer l'efficacité des mécanismes d'enchère du Québec dans le cadre du plus récent conflit sur le bois d'œuvre. Ses travaux l'ont amené à conclure que les règles de mise en marché mises en place au Québec sont robustes face à la collusion et font en sorte que les prix qui résultent des enchères sont des prix de marché valides et libres de distorsions qui pourraient être possiblement induites par le gouvernement. Le rapport de M. Marshall a été déposé auprès du Département du commerce américain dans le cadre de l'enquête sur le bois d'œuvre et contribuera à la

défense du Québec dans ce dossier. Des décisions favorables ont d'ailleurs été rendues le 22 août 2020, par un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce, et le 10 octobre 2023, par un autre groupe spécial de l'Accord nord-américain de libre-échange, démontrant le caractère compétitif du régime forestier québécois grâce au marché libre.

Conclusion

Ce bilan des ventes de bois aux enchères portant sur la période 2018-2023 intègre 18 indicateurs et cibles pour rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés. Les résultats sont considérés comme satisfaisants pour l'ensemble d'entre eux, ce qui permet de conclure que les principaux objectifs du marché libre des bois ont été atteints. Les éléments suivants concourent à ce constat :

- ✓ Les ventes ont été effectuées par l'entremise d'un processus d'enchères ayant fait l'objet d'améliorations, respectant toujours les critères de marché reconnus à travers le monde;
- ✓ Les volumes offerts et vendus sur le marché libre sont significatifs et représentent plus de 25 % des bois attribuables en forêt publique;
- ✓ Le taux d'adjudication des secteurs offerts par le BMMB (93 %) est supérieur à la cible fixée de 90 %, assurant une lecture juste et équitable des marchés;
- ✓ Les secteurs offerts et vendus par le BMMB sont représentatifs de ceux en garantie d'approvisionnement;
- ✓ La ressource est rendue accessible à une diversité d'acheteurs et à un nombre élevé d'entreprises participantes;
- ✓ Des volumes additionnels importants, initialement considérés comme sans preneurs, ont été mis en marché et valorisés en usine.

Par ailleurs, les résultats des ventes obtenus sur le marché libre servent d'intrants au processus de transposition qui fait en sorte que l'ensemble des bois récoltés dans la forêt publique est tarifé à sa juste valeur marchande. Il a également été démontré que les règles de mise en marché utilisées sont solides face à la collusion et font en sorte que les prix qui résultent des enchères sont des prix de marché valides.

Ces résultats permettent d'apprécier la contribution du marché libre des bois à la prévisibilité des approvisionnements des entreprises forestières en rendant accessible, à un juste prix, un volume important de bois. Celui-ci constitue une source d'approvisionnement complémentaire aux garanties d'approvisionnement et offre une flexibilité opérationnelle supplémentaire.

Au cours des prochaines années, le BMMB poursuivra le développement du marché libre des bois afin de participer à la compétitivité du secteur forestier, en soutenant le développement économique régional et en contribuant à la prévisibilité des approvisionnements forestiers, tout en plaçant la clientèle au cœur de ses actions.

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 